

COMMUNE DE REMELFING

PROCES-VERBAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE LUNDI 17 MARS 2025

Nombre de Conseillers

- en exercice	15
- présents	10 et 11
- votants	14 et 15
- pouvoirs	4

Date de convocation : 12 mars 2025

Date d'affichage : 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Il fait signer la feuille de présence.

Présents : SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, BRANSTETT Pascal, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, SCHROEDER Stéphane, DE ZORZI Amanda, JUNG Bernard, LOHMANN Etienne, WEBER François

Procurations :

Mme BLAZY Virginie a donné procuration à M. SCHMIT Daniel

M. NONN Alex a donné procuration à Mme ROTH Lucile

M. RAYMOND Benoît a donné procuration à Mme FRANCOIS Sandrine

Mme MALLICK-HODY Nadine a donné procuration à M. JUNG Bernard

Absent : M. BRANSTETT Pascal jusqu'à 18 h 45.

Monsieur le Maire donne lecture des procurations.

Le quorum étant atteint avec 10 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025
3. Règlement de la Maison des Arts et de la Culture
4. Tarifs location de la Maison des Arts et de la Culture

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne, M. SCHMIT Daniel comme secrétaire de séance, assisté de Mme ABELS Manuella.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire lit les différents points du procès-verbal de la séance du 10 février 2025.
Nous n'avons pas eu de remarques et sans observations séance tenante, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 10 février 2025, le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

3. REGLEMENT DE LA MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE

M. BRANSTETT Pascal est présent à 18 H 45.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Suite à l'avis favorable donné des toutes commissions confondues,

Deux corrections sont faites :

- A la fin du règlement, il était inscrit « en triple exemplaire », il a été rectifié en y inscrivant « en double exemplaire »
- A la page 18 au point n° 19.7 : il faut rajouter au point concernant la configuration gradin et chaises devant la scène : 277 personnes

La salle serait louée qu'aux habitants de la commune de Rémelfing.

M. JUNG Bernard demande si des entreprises peuvent avoir la salle, Monsieur le Maire lui répond que cela est possible.

Monsieur JUNG Bernard pense que si on ne loue pas la salle aux personnes extérieures de la commune, on ne rentrera pas assez d'argent. Monsieur le Maire lui répond en lui indiquant qu'on avait déjà des dégradations et il ne voudrait pas que cela arrive dans la Maison des Arts et de la Culture. Dans d'autres communes, des dégradations non négligeables ont été constatées ce qui peut entraîner des frais.

Monsieur le Maire lit les intitulés des différents articles du règlement intérieur de la Maison des Arts et de la Culture aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce règlement.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

4. TARIFS LOCATION DE LA MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses pour l'année 2025 selon le document annexé, ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises)

Concernant le ménage, nous nous sommes basés sur les tarifs du nouveau marché d'entretien, soit 150 € pour la salle et le hall d'entrée et pour la cuisine 30 €.

- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

	Location particuliers REMELFING	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	600 €	300 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 €/ heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
Gradins		
Caution	3 000 €	3 000 €
ménage	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

	Location association village	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	0 €	0 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 € / heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
Gradins	200 €	200 €
Caution	3 000 €	3 000 €
ménage	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

	Location associations hors village	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	800 €	400 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 € / heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
Gradins	200 €	200 €
Caution	3 000 €	3 000 €
ménage	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

Location associations hors village - caritatif - Clubs Service		
tarif	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
fluides (eau, gaz, électricité)	0 €	0 €
vaisselle pour 100 personnes (*)	selon relevé	selon relevé
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	20 €	20 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	6 €	6 €
mange debout (forfait)	16 €	16 €
machine à glaçon	10 €	10 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 €	20 €
scène et loge	20 € / heure	20 € / heure
vaisselle zone accueil	20 €	20 €
Poubelles (caution)	10 €	10 €
Gradins	150 €	150 €
Caution	200 €	200 €
ménage	3 000 €	3 000 €
	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

	spectacles + conférences	
	tarif week-end (du vendredi 14h au lundi 11h)	tarif semaine (1 jour)
Tarif	800 €	400 €
fluides (eau, gaz, électricité)	selon relevé	selon relevé
vaisselle pour 100 personnes (*)	20 €	20 €
tables et chaises rectangulaires (6 personnes)	6 €	6 €
tables et chaises rondes (8 personnes)	16 €	16 €
mange debout (forfait)	10 €	10 €
machine à glaçon	20 €	20 €
Cuisine	20 €	20 €
régisseur (son et lumière)	20 € / heure	20 € / heure
scène et loge	20 €	20 €
vaisselle zone accueil	10 €	10 €
Poubelles (caution)	150 €	150 €
Gradins	200 €	200 €
Caution	3 000 €	3 000 €
ménage	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine	150 € pour la salle + 30 € pour la cuisine

(*) par tranche de 50 personnes en plus alors ajouter 10 euros

DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

CONSEIL DU 17 MARS 2025

- PREEMPTIONS

Situation du bien : Section 10 parcelle 78, 3 rue de Verdun
Propriétaire : M. BERNT Thierry et Mme MEYER Audrey
Acquéreur : Mme DE ZORZI Amanda
Montant : 135 000,00 € dont 6 500,00 € de mobilier

Situation du bien : Section 9 parcelle 15, 24 rue de Siltzheim
Propriétaire : M. HEHN Michel, Mme HEHN épouse TRONC Martine, M. HEHN Pascal
Acquéreur : M. KLEIN Simon
Montant : 192 000,00 € dont 9 000,00 € de mobilier

Situation du bien : Section 5 parcelle 395/73, 1 rue des Primevères
Propriétaire : M. MEYER Nicolas
Acquéreur : M. BOUR Raymond
Montant : 209 000,00 €

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2025
3. Règlement de la Maison des Arts et de la Culture
4. Tarifs location de la Maison des Arts et de la Culture

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19 H 25.

Le secrétaire de séance
SCHMIT Daniel

Le Maire,
BOURING Hubert